

StatUR

► Réunion

Les principaux indicateurs de l'emploi
Troisième trimestre 2018

n°4

Les principaux indicateurs de l'emploi au 3^e trimestre 2018

Synthèse

	2018T3	Glissement annuel (en %)
Effectifs salariés (en milliers)	154,7	1,5
Masse salariale (en M €)	1 075,9	3,1
Salaire moyen mensuel par tête (en €)	2 308	2,0
Exonérations des cotisations sociales (en M €)	141	- 2,0
Délais de paiement (nombre de demandes)	753	1,9
Déclaration préalable à l'embauche DPAE (nombre)	41 689	5,2

Source : AcoSS – CGSS – Dares

La conjoncture économique au 3^e trimestre 2018 semble favorable au vu des indicateurs observés. Les effectifs salariés progressent de +1,5 % sur un an, confirmant la tendance observée au second trimestre 2018 (+1,2 %). La masse salariale est particulièrement dynamique (+3,1 % sur un an). Elle

entraîne mécaniquement une hausse du salaire mensuel par tête (+ 2,0 % sur un an).

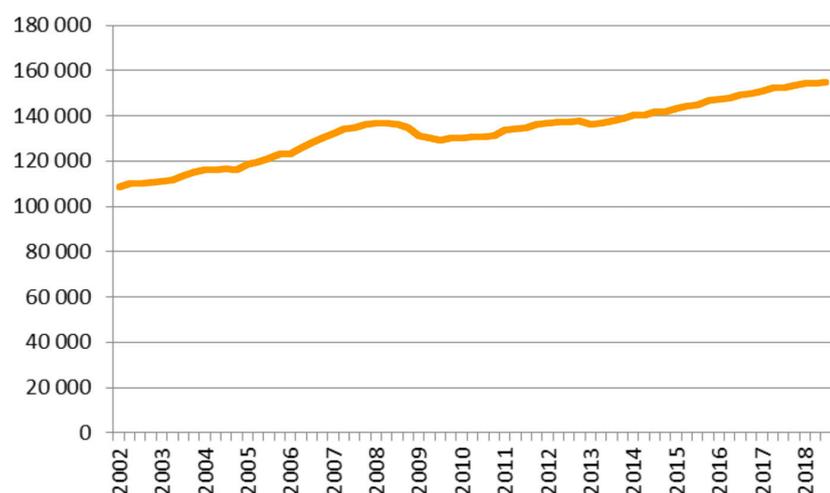
Le volume d'exonérations des cotisations sociales diminue en lien avec l'augmentation des rémunérations et le mécanisme de dégressivité introduit par la LOi pour le Développement

Economique des Outre-Mer (LODEOM).

Le nombre de déclarations d'embauche est également en progression (+5,2 % sur un an) tant pour les contrats courts (+1,3 %) que pour les contrats longs (+9,4 %).

Effectifs salariés du secteur privé

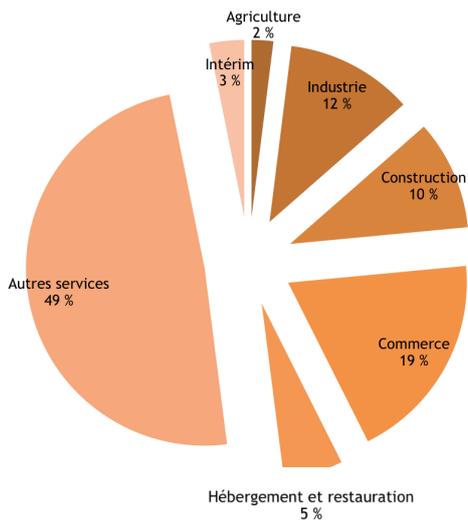
Evolution sur une longue période...



Source : AcoSS – CGSS – Dares

Entre 2002 et 2018, les effectifs salariés ont augmenté de + 2,6 % par an.

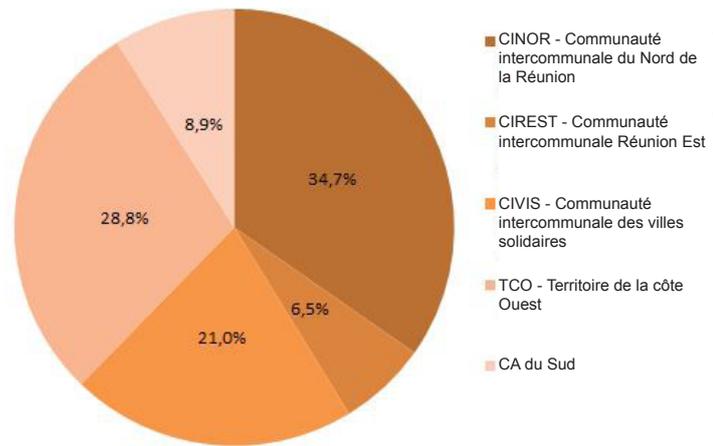
Par grand secteur d'activité...



Source : AcoSS – CGSS – Dares

Les «**Autres services**» (administration publique, enseignement, activités de services administratifs, transports et entreposage...) regroupent la majeure partie des effectifs salariés (49,0 %). Viennent ensuite les secteurs d'activités tels que le commerce, l'industrie et le BTP qui captent 41,0 % des effectifs.

Par communauté de communes...

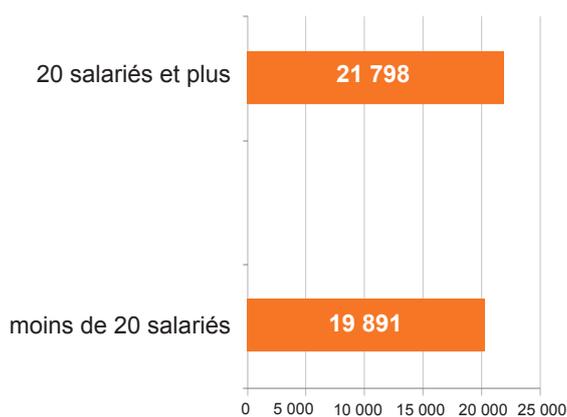


Source : AcoSS – CGSS – Dares

Près de 64,0 % des salariés dépendent des communautés de communes du Nord (CINOR) et de l'Ouest (TCO) confirmant le dynamisme de ces deux régions en matière d'emploi.

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) du secteur privé (hors intérim)...

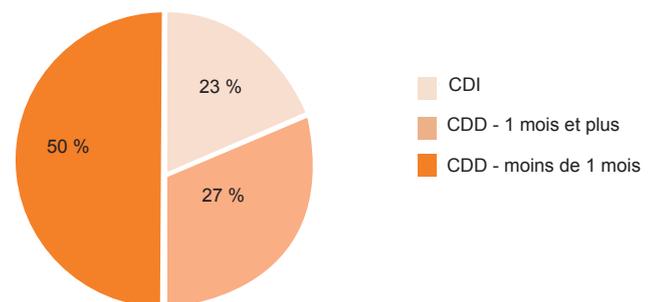
...Par taille de l'entreprise



Source : AcoSS – CGSS – Dares

Les employeurs ont effectué 41 689 démarches en vue d'une embauche au cours du troisième trimestre 2018 (+5,2 % en glissement annuel). Les intentions d'embauche de courte durée (moins de 1 mois) représentent

...Par type de contrat



Source : AcoSS – CGSS – Dares

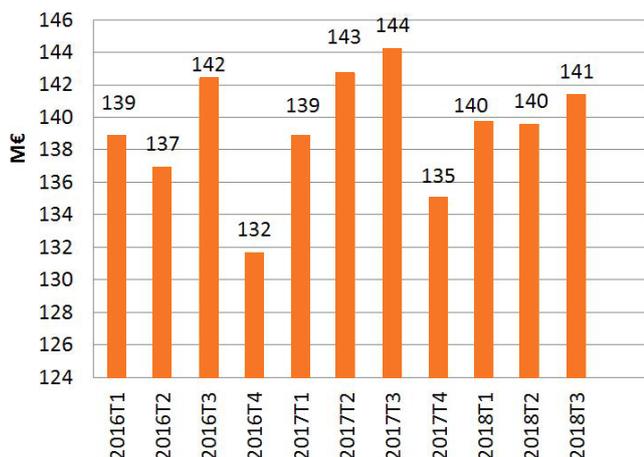
50 % des formalités accomplies. A noter la forte progression du nombre de CDI (+19,2 % sur un an).

Les entreprises de 20 salariés et plus constituent 52,0 % des déclarations

effectuées et connaissent une progression de +4,3 % sur un an. Dans les entreprises de taille inférieure, cette progression est de +6,2 %.

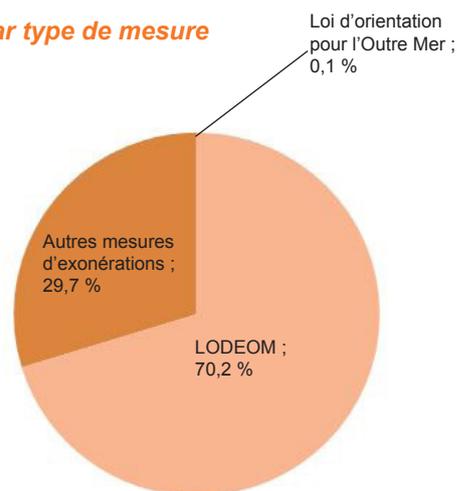
Exonérations de cotisations sociales du secteur privé...

...Par trimestre



Source : AcoSS – CGSS – Dares

...Par type de mesure



Source : AcoSS – CGSS – Dares

...Par secteur d'activité

Secteur	2018T3 (en M€)	Poids (en %)	Glissement annuel (en %)
Agriculture	2,9	2,1	3,0
Construction	17,4	12,3	3,6
Hébergement et restauration	10,7	7,6	6,8
Industrie	20,4	14,4	5,5
Intérim	4,7	3,3	9,1
Commerce	25,8	18,2	2,9
Autres services	59,5	42,1	- 9,7
Total	141,4	100	-2,0

Source : AcoSS – CGSS – Dares

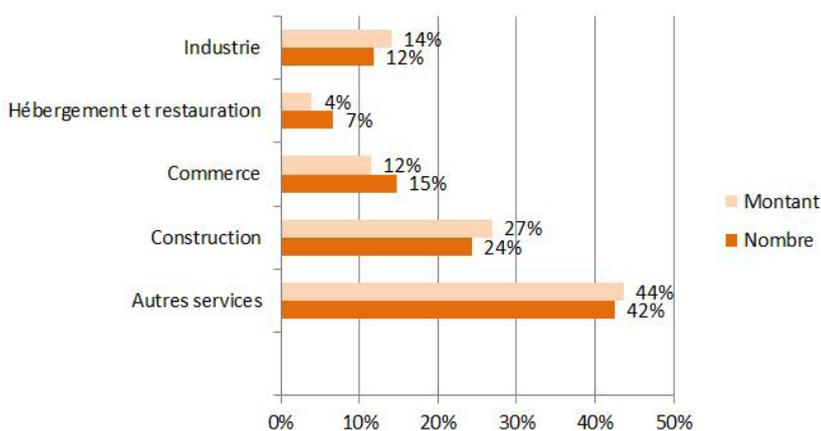
Les exonérations de cotisations sociales s'élèvent à 141,4 millions d'euros sur le 3ème trimestre 2018. Ce montant est en diminution

par rapport à l'année précédente (-2,0 %). La LODEOM représente 70,2 % du total des exonérations.

Le secteur « **Autres services** » (hors commerce, hébergement et restauration) concentre 42,1 % du volume des allègements.

Demandes de délais de paiement du secteur privé

...Par grand secteur d'activité



Source : AcoSS – CGSS – Dares

753 demandes ont été enregistrées au 3ème trimestre 2018. Le nombre de demandes de délai de paiement est en hausse de + 1,9 %. Les demandes émanent dans une proportion importante des « **Autres services** » : 42,0 % des demandes et 44,0 % des montants.

Sources et méthodologie

Le champ de la publication comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Les entreprises qui relèvent du secteur agricole sont incluses dans le périmètre de la publication car, dans les DROM, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

La chaîne de production Acoss qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction **Acoss-Insee-Dares**. Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon un schéma de production dans lequel :

-l'Acoss fournit les données d'évolution des effectifs sur le seul secteur privé (hors intérimaires) ;

-la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) ;

-l'Insee élabore le niveau d'emploi total en appliquant à socle annuel d'emploi, les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) ou des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), remplis par les employeurs dans le cadre de la déclaration des cotisations sociales aux Urssaf.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre.

Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss).

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'effectif moyen trimestriel est égal à la demi-somme de l'effectif de fin de trimestre et de l'effectif de fin du trimestre précédent.

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire à remplir par l'employeur. L'analyse des DPAE est un indicateur avancé de l'emploi. Les exonérations de cotisations sociales

sont mesurées à partir des déclarations périodiques des employeurs. C'est un indicateur du soutien des pouvoirs publics à l'emploi depuis que les allègements de cotisations sont devenus un axe prioritaire des politiques publiques de lutte contre le chômage.

Les demandes de délais de paiement permettent à l'employeur qui rencontre des difficultés de solliciter un étalement du paiement des cotisations sociales. Après étude par les services de la CGSS, et négociations, le moratoire est accepté ou refusé.

Toutes les évolutions sont en **glissement annuel**. Elles permettent la comparaison d'un trimestre d'une année avec le même trimestre de l'année précédente.

Directeur de la publication :
Benoît SERIO

Rédacteur :
Observatoire Economique, Social et des Fragilités
CGSS DE LA REUNION

Contact :
jeanphilippe.kischenin@cgss.re

Retrouvez Stat'Ur sur www.acoss.fr
N°ISSN : en cours